



Schopperten

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SCHOPPERTEN

2 Rue principale

67260 SCHOPPERTEN

Tél. Fax. 03.88.00.13.53.

Email : mairie.shopp@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 AOUT 2018.

Sous la présidence du Maire Reeb Sylvie,

Etaient présents : Carel Emmanuel 1^{er} adjoint, Jost Alfred 2^{ème} adjoint, Assfeld Lionel, Boos Ludovic, Grossmann Jean-Michel, Juncker Philippe, Lang Elisabeth, conseillers municipaux.

- 1/ Déclarations d'intention d'aliéner un bien,**
- 2/ Abattage d'arbres du fossé Altmattgraben,**
- 3/ Divers.**

Approbation du compte-rendu des délibérations du 1^{er} juin 2018.

Mme le Maire fait lecture des délibérations de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée par les membres, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1/ Déclarations d'intention d'aliéner un bien.

A/ Déclaration d'intention d'aliéner reçue de Maître Boeshertz Notaire à Drulingen concerne l'immeuble cadastré lieudit Grossknopf Section C parcelles n° 339/34, 341/35, 344/36, 345/37, 348/38, 349/33 d'une superficie totale du bien de 4.323,00 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire usage de son droit de préemption et autorise Mme le Maire à signer tout acte ou documents en rapport.

B/ Déclaration d'intention d'aliéner reçue de Maître Giroud Notaire à Sarralbe concerne l'immeuble cadastré lieudit Village Section 1 parcelles n° 274/131, 276/131, 277/131 d'une superficie totale du bien de 9 ares 79 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire usage de son droit de préemption et autorise Mme le Maire à signer tout acte ou documents en rapport.

2/ Abattage d'arbres du fossé Altmattgraben.

Le Maire fait part à l'assemblée de la réception de deux devis en Mairie et ayant pour objet l'abattage par démontage, élagage et taille de réduction d'arbres longeant le fossé Altmattgraben et menaçant les habitations du lotissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal opte pour la proposition la mieux-disante de Mr Dellinger Julien de Sarre-Union et autorise Mme le Maire à passer commande des travaux.

3/ Divers.

A/ Création de places de stationnement supplémentaires.

Suite à la demande de certains habitants du lotissement « les jardins de la Sarre » ayant pour objet la création de places de stationnement supplémentaires le long de la Rue des Peupliers, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner de suite favorable.